



NOTE SUR LA GENESE DU TRAVAIL EFFECTUE AVEC LA POSTE

Le 15 novembre 2002, Jean GLAVANY a rencontré M. LAGARDE, Directeur Départemental de la Poste des Hautes-Pyrénées afin de réfléchir à l'élaboration d'un projet de convention entre la Poste et le Pays du Val d'Adour.

Jean GLAVANY avait rédigé un 1^{er} contenu qui marquait la volonté d'unir les efforts des élus et de la Poste pour accroître, par tous les moyens, l'activité des bureaux de poste sur le territoire au regard d'une tendance à leur désaffection.

Jean GLAVANY avait pris cette initiative afin de répondre à une colère légitime des élus suite aux contacts des responsables de la Poste sur leurs territoires, qui n'avaient d'autre objectif que de prendre acte d'une sous-activité des bureaux et de la réduction passive des heures d'ouverture.

Cette 1^{ère} convention entre la Poste et le Pays a été signée en 1^{er} lieu par la Communauté de Communes du Val d'Adour (Maubourguet –65 700-), lieu expérimental qui pourrait ensuite être élargi à l'échelle du Pays : 12 communautés de communes, 50 381 habitants situés sur trois départements et deux régions administratives.

Malgré plusieurs rencontres avec des élus du canton de Maubourguet, ce dossier s'est enlisé en raison des facteurs inconciliables entre les parties.

Les solutions proposées par la Poste telles que la réduction des heures d'ouverture, la création d'agences postales ou les points Poste dans les commerces signifiaient un désengagement de la Poste en milieu rural et un transfert pour un ensemble de projets aux collectivités locales.

Il s'agissait alors de rompre ce travail inefficace pour poser les termes du problème dans une toute autre optique.

Il ne s'agit plus de défendre le service public mais de le promouvoir.

Si la question de la sous activité des bureaux de poste se pose avec acuité, nous devons faire en sorte d'unir nos efforts pour augmenter l'activité de la Poste en proposant de nouveaux services à la population, mais aussi en améliorant, par tous les moyens, l'activité postale.

Après avoir constaté que le Directeur Départemental de la Poste n'avait aucune marge de manœuvre pour aller dans ce sens, j'ai demandé une rencontre avec le Président de la Poste, M. BAILLY, le 18 février 2004.

L'objectif de cette entrevue était de revenir à cette notion de partenariat entre le territoire du Val d'Adour et la Poste et à notre volonté initiale de promotion du service public en milieu rural.

Un protocole entre le Pays et le groupe La Poste a été signé dans ce sens le 1^{er} juillet 2004 afin de définir et de mener à bien les indispensables projets d'amélioration des services et d'organisation du réseau, d'identifier les nouvelles opportunités de mise en place de nouveaux services, d'identifier les coûts et de rechercher les différents moyens de financement.

Depuis cette date du 1^{er} juillet, onze rencontres de travail se sont déroulées.

Une 1^{ère} série de réunions (jusqu'à fin octobre 2004) a permis d'élaborer un diagnostic contradictoire du service postal dans le Val d'Adour pour les deux grands types de présence postale, les bureaux de poste d'un côté et la tournée des facteurs de l'autre.

Une 2^{ème} série de réunions a permis de dégager des pistes suite aux observations exprimées par les élus dans les fiches diagnostic. Les élus étant mobilisés à défendre le service public, postal quitte à promouvoir l'activité de la Poste mais en contre partie, il est demandé à la Poste d'améliorer l'existant et de mettre en place des nouveaux services.

Jusqu'à la mi-janvier, des discussions ont été engagées pour lister les services qu'il conviendrait de mettre en place sur le territoire du Val d'Adour.

En février 2005, des projets de convention seront établis pour chacun de ces services sous couvert d'une convention cadre qui rappellera l'objectif 1^{er} : **la promotion du service public postal.**

Parallèlement à ce travail de recherche et d'innovation adapté au territoire du Val d'Adour, il est demandé aux Directeurs Départementaux de la Poste des trois départements de reprendre contact avec les élus afin de retravailler le diagnostic contradictoire pour obtenir un diagnostic partagé.

Le Pays aura pour fonction d'avoir une vision globale de cette concertation à l'échelle de son territoire et de proposer une meilleure répartition des services.